

Département

Cher

Arrondissement

Bourges

Effectif légal du Conseil municipal

11

Nombre de conseillers en exercice

11

SEANCE DU 25 MAI 2020

**PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le vingt-cinq mai deux mille vingt, à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Ambroix.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| 1) Julien RAIMBAULT | 7) Christophe LALOEUF |
| 2) Stéphanie BAUDAT | 8) Hervé MIJOIN |
| 3) Anthony ALIAGAS | 9) Audrey MARTINAT |
| 4) Charles BABLIN | 10) Olivier MATHET |
| 5) Christophe FONTAINE | 11) Johann TRUMEAU |
| 6) Franck NAVET | |

Absents : Néant

1- Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur Johann TRUMEAU, maire (en application de l'article L.2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur Julien RAIMBAULT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

2- Election du maire

2-1 Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

2-2 Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :

2-3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du Code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2-4 Résultats du premier tour de scrutin

a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	00
b) nombre de votants (enveloppes déposées).....	11
c) nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral).....	0
d) nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code électoral).....	1
e) nombre de suffrages exprimés (b-c).....	10
f) majorité absolue.....	06

NOM et Prénom	Nombre de (en chiffres)	Suffrages exprimés (En toutes lettres)
TRUMEAU Johann	10	DIX

2-5 Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Johann TRUMEAU a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3- Election des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Johann TRUMEAU élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à le nombre des adjoints au maire de la commune.

3-1 Election du premier adjoint

3-1-1 Résultats du premier tour de scrutin

a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	00
b) nombre de votants (enveloppes déposées).....	11
c) nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral).....	0
d) nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code électoral).....	1
e) nombre de suffrages exprimés (b-c).....	10
f) majorité absolue.....	06

NOM et Prénom	Nombre de (en chiffres)	Suffrages exprimés (En toutes lettres)
MATHET Olivier	7	SEPT

3-1-2 Proclamation du premier adjoint

Monsieur Olivier MATHET a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

3-2 Election du deuxième adjoint

3-2-1 Résultats du premier tour de scrutin

a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	00
b) nombre de votants (enveloppes déposées).....	11
c) nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral).....	0
d) nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code électoral).....	1
e) nombre de suffrages exprimés (b-c).....	10
f) majorité absolue.....	06

NOM et Prénom	Nombre de (en chiffres)	Suffrages exprimés (En toutes lettres)
BABLIN Charles	10	DIX

3-2-2 Proclamation du deuxième adjoint

Monsieur Charles BABLIN a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

3-3 Election du troisième adjoint

3-3-1 Résultats du premier tour de scrutin

a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	00
b) nombre de votants (enveloppes déposées).....	11
c) nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral).....	0
d) nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code électoral).....	1
e) nombre de suffrages exprimés (b-c).....	10
f) majorité absolue.....	06

NOM et Prénom	Nombre de (en chiffres)	Suffrages exprimés (En toutes lettres)
ALIAGAS Anthony	6	SIX

3-3-2 Proclamation du troisième adjoint

Monsieur Anthony ALIAGAS a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

4- Observations et réclamations

Néant

5- Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le vingt-cinq mai deux mille vingt à 21 heures 15 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire

Le conseiller le plus âgé,

Le secrétaire

Les assesseurs,